

**COMMISSION DE SUIVI DU PLAN DE GESTION DEPARTEMENTALE  
DES DECHETS DU BTP  
du 19 novembre 2012**

**COMPTE RENDU**

**Participaient :**

Mme Patricia DUHAIL	Représentant Mme BARDECHE, Sous-Préfète de Narbonne
M. Patrick TARDIEU	Conseil Général de l'Aude
M. Pierre VIGNAUD	ADEME
M. Patrick ISSALY	CAPEB de l'Aude
M. Frédéric FONGARO	CCI de Narbonne, Lézignan-Corbières et Port-la Nouvelle
Mlle Véronique POUTAS	CCI de Narbonne, Lézignan-Corbières et Port-la Nouvelle
M. Jean-Michel MARTIN	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude,
Mme Pierrette CANIZARES	CNATP
M. Pierre PRUNET	DDTM de l'Aude
M. Xavier BORT	DDTM de l'Aude
M. Bastien DELAUNAY	FFBTP de l'Aude
M. Eric VOQUE	Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée
M. Jacques RABOTIN	Syndicat National des Recycleurs

**Etait invité et présent :**

M. Patrice Rambaud	Le Grand Narbonne, Communauté d'agglomération
--------------------	---

**Etaient excusés :**

M. Eric FREYSSELINARD	Préfecture de l'Aude
M. André VIOLA	Conseil Général de l'Aude
Mme Hélène RIGAUD	ARS de l'Aude
M. Michel BROUSSE	Association des Maires de l'Aude
M. Christian ROBERT	CCI de Carcassonne-Limoux-Castelnaudary
M. Dominique MARCELLIN	DREAL
M. André TIQUET	FFBTP de l'Aude
M. Stéphane SANSINENA	FFBTP de l'Aude
M. Florent GIANORDOLI	FRTP
M. Matthieu PERRUCHE	FRTP
M. Denis VAUCHER	Laboratoire Routier Départemental
M. Bernard SALAUZE	Ordre des Architectes
M. Christian GARRABE	Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée
M. Alain JANDIOT	UFC Que Choisir
M. Emmanuel FAURE	UNICEM L.R.
M. Sylvain GREVOZ	UNICEM L.R. – Branche BPE

Ouverture de la réunion par M. Fongaro, Président de la Commission BTP, qui remercie l'ensemble des participants de leur présence.

## **1. Validation du design du site Internet [www.dechetsbtp11.fr](http://www.dechetsbtp11.fr)**

Avant d'évoquer, ce point, M. Fongaro rappelle l'historique de ce dossier.

Il indique que le prestataire en charge de la création du site a été sélectionné : il s'agit de CY-2.

Le cabinet CY-2 procède ensuite à la présentation de l'architecture du futur site et de la page d'accueil réalisés à partir du cahier des charges élaboré par le groupe technique « site Internet », et validé en Commission BTP en 2011. (cf. powerpoint de séance).

### **L'ensemble des membres présents valident le design du site Internet proposé en séance par le cabinet CY-2.**

M. Fongaro indique que l'architecture étant validée, le cabinet va procéder à la création des autres pages du site conformément au cahier des charges.

## **2. Bilan des opérations sur Gruissan et Tuchan et suite de ces actions pilotes**

M. Fongaro rappelle l'historique de ce dossier à l'aide d'un Powerpoint (cf. dossier de séance).

Au vu des résultats des enquêtes et éléments en sa possession, M. Fongaro précise que les deux conventions auront un avenir différent.

Il indique avoir demandé par courrier aux collectivités gestionnaires de ces déchetteries des éléments permettant de réaliser le bilan des opérations. La communauté de communes des Hautes-Corbières n'ayant pas répondu au courrier, le bilan de l'opération de la déchetterie de Tuchan ne pourra donc être présenté.

### **Gruissan :**

M. Fongaro rappelle qu'un bilan à mi-parcours a été réalisé à Gruissan en juillet 2012 comprenant une visite de la déchetterie.

25 entreprises sont actuellement inscrites pour un accès à la déchetterie, selon la liste fournie par le Grand Narbonne.

Parmi ces 25 entreprises, 18 ont leur siège sur le littoral, 3 ont un siège social hors littoral mais dans le périmètre du Grand Narbonne et 4 entreprises ont un siège social extérieur au Grand Narbonne. Tous les corps d'état sont représentés : entreprises de plomberie, d'électricité, des paysagistes et gestionnaires d'espaces verts, des maçons / menuisiers.

Un bilan financier de l'opération a été demandé au Grand Narbonne. Les quantités totales sur l'année de test (novembre 2011 à novembre 2012) font apparaître que les apports ont été effectués sur de faibles quantités.

### **Tuchan :**

M. Fongaro annonce qu'il se rendra sur Tuchan pour étudier les suites à donner. Il ne comprend pas les raisons de cette situation dans la mesure où la demande de solution de proximité émanait de la commune pour répondre à un besoin existant.

Mme Canizares, Présidente de la CNATP, a indiqué qu'elle allait interroger des entreprises du secteur qui avaient souhaité l'ouverture de la déchetterie aux professionnels.

## **Présentation du dépouillement du questionnaire (cf. dossier de séance)**

Les questionnaires de satisfaction ont été transmis aux entreprises courant août.

### **Gruissan :**

Les résultats portent sur les 8 questionnaires retournés sur les 25 entreprises consultées.

A noter que la remise des bordereaux de dépôt de déchets ne semble pas systématique. 3 professionnels proposent une autre fréquence de facturation : mensuelle ou trimestrielle. A l'heure actuelle la facturation est semestrielle.

Concernant le point relatif à la quantité, M. Fongaro précise que la quantité d'apport par entreprise ne pourra aller au-delà d'1 m3 par semaine.

M. Rambaud, Directeur Environnement du Grand Narbonne, indique que le défaut de remise de bordereau de dépôt de déchet peut s'expliquer du fait de la rotation de gardiens pendant la période estivale (saisonniers). Ce personnel n'a pas la même maîtrise du dispositif. Sur le point relatif à la facturation le Grand Narbonne est tout à fait favorable à un changement de fréquence.

M. Rambaud ajoute que le Grand Narbonne peut répondre favorablement et rapidement aux demandes formulées par les entreprises au travers du questionnaire.

M. Rambaud souhaite reconduire l'opération sur Gruissan sous réserve de l'autorisation administrative et il entend même proposer aux élus du Grand Narbonne d'étendre le dispositif à d'autres déchetteries. Les déchetteries devront être éloignées des sites professionnels pour éviter la concurrence. Patrice Rambaud indique qu'il fera une proposition, à la commission, de déchetteries qui pourraient s'inscrire dans le dispositif.

Véronique Poutas propose de diffuser le résultat de l'enquête aux entreprises qui ont répondu à l'enquête, après validation de la ville de Gruissan.

M. Voque du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise interroge M. Fongaro sur l'incidence de ce dispositif sur les dépôts sauvages sur la commune de Gruissan.

M. Fongaro précise que la ville de Gruissan dispose d'une brigade verte, ainsi il n'existe pas de dépôts sauvages sur la commune. Il leur sera néanmoins demandé si les ramassages effectués par les brigades ont augmenté ou diminué pendant cette période test d'une année. Un courrier en ce sens sera envoyé à la Mairie de Gruissan afin de pouvoir disposer de cet indicateur.

### **3. Avancée des travaux du comité technique « Lutte contre les dépôts sauvages – Natura2000 Etang de Lapalme**

M. Fongaro rappelle l'historique du dossier, soit la demande du PNR de trouver des solutions pour lutter contre les nombreux dépôts sauvages situés sur le site Natura 2000 de l'Etang de Lapalme. Ce constat avait fait l'objet d'un rapport réalisé par le PNR en 2008. En 2011, une réactualisation du rapport présenté à la commission faisait apparaître une dégradation de la situation.

La commission avait alors rencontré le maire de la commune de Lapalme qui avait souhaité associé à la recherche de solutions les maires des communes de Port la nouvelle et Leucate (périmètre du site Natura 2000 Etang de Lapalme). Un courrier leur avait été adressé en sens et ces communes ont depuis accepté d'intégrer la démarche. Un état des lieux préalable a donc été réalisé sur ces deux dernières communes. A noter que Port la Nouvelle dispose d'une brigade verte et qu'on ne compte pas sur la commune de dépôts sauvages, en revanche il a été constaté la présence de dépôts sauvages sur la commune de Leucate.

La situation précise des deux communes de Leucate et Port la Nouvelle seront disponibles sous 3 semaines. Les membres qui le souhaitent pourront en faire la demande.

Par la suite, il a été décidé en commission de mettre en place d'un groupe de travail afin de mener une réflexion sur les outils à mettre en place pour une meilleure sensibilisation et rappel des obligations et responsabilités en matière d'élimination des déchets du BTP aux publics concernés.

Aussi, 5 réunions techniques ont eu lieu (27/04/2012 - 08/06/2012 - 29/06-2012 - 16/10/2012 - 05/11/2012) et ont permis d'aboutir à la réalisation des documents suivants :

- Une fiche de sensibilisation à destination des particuliers, (qui sera jointe à l'occasion de l'obtention de permis de construire et permis travaux). Sur le verso de cette fiche, figure une « contextualisation » de la démarche à l'initiative du PNR.
- Une fiche à destination des maîtres d'ouvrage,
- Une fiche à destination des collectivités,
- Une fiche à destination des professionnels (qui sera jointe dans les appels d'offres publics).

La Sous-Préfecture a été associée à cette action, notamment afin de dresser la liste des risques qui sont encourus par ceux qui ne respectent pas la réglementation, mais aussi soutenir l'application des peines en cas de besoin. Deux réunions ont eu lieu avec Mme la Sous-Préfète : les 13 mars et 15 novembre 2012.

Les fiches jointes au dossier de séance sont lues et commentées en séance.

M. Fongaro précise qu'à l'issue d'une phase de mise en place des outils, les élus sont bien décidés à réagir afin que les mauvais agissements soient sanctionnés.

Les membres présents sont invités à faire part de leurs modifications et ou suggestions sur les fiches puisque les fiches seront présentées aux communes le 18 décembre.

M. Issaly, Président de la Capeb Aude, propose de rappeler que le particulier est responsable de ses déchets jusqu'à leur totale élimination sur la dernière fiche à destination des professionnels.

M. Voque, Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée, indique que la fiche « victime de dépôt sauvage » dont il est fait mention sur la fiche à destination des collectivités n'a pas encore été réalisée. Cette fiche s'adressera aux personnes qui constatent ou sont victimes de dépôts sauvages et indiquera les services compétents à saisir en cas de besoin.

M. Fongaro précise qu'il n'est pas prévu d'impressions massives de ces documents : ils seront diffusés par les communes et seront également disponibles sur le futur site Internet de la Commission [www.dechetsbtp11.fr](http://www.dechetsbtp11.fr).

#### **4. Point sur l'accompagnement en cours : commune de Lézignan-Corbières et Carcassonne Agglo Smictom**

##### **Commune de Lézignan-Corbières**

Véronique Poutas rappelle que la commune de Lézignan-Corbières a souhaité créer un exutoire à l'emplacement de l'ancienne décharge communale. La CCI de Narbonne a été sollicitée pour réaliser l'assistance à maître d'ouvrage sur ce dossier. Dans ce cadre, la CCI de Narbonne a rédigé un appel à candidature qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal en fin d'année. Cet appel à candidature à vocation à choisir un prestataire privé pour l'exploitation de la plateforme des déchets du BTP, qui bénéficiera d'un bail sur 20 ans.

## **Carcassonne Agglo / Smictom**

M. Rabotin a suivi ce dossier dans le cadre de ses fonctions d'élu à la CCI de Carcassonne. Il informe les participants que le Smictom de Carcassonne Agglo a demandé à un Bureau d'Etudes de réaliser une étude sur les modalités d'accueil des déchets des professionnels en déchetterie. Le Bureau d'Etudes a, à cette occasion, réalisé le constat suivant : les déchets des professionnels sont massivement accueillis sur les déchetteries, et ces structures ne sont pas équipées pour recevoir des apports de professionnels.

L'association Aude Recyclage regroupant l'ensemble des structures professionnelles recevant des déchets du BTP a proposé une solution aux élus qui a été retenue. Ainsi à compter du 2<sup>ème</sup> trimestre 2013, l'ensemble des déchets des professionnels seront accueillis sur les sites professionnels qui seront présents aux « 4 coins » du territoire de Carcassonne Agglo.

V. Poutas précise que toutes les déchetteries seront donc à compter de cette date interdites aux professionnels, sauf 2 d'entre elles. Le Smictom a souhaité se rapprocher de la commission BTP afin d'encadrer les déchets du BTP acceptés sur ces 2 déchetteries (sur des secteurs qui n'ont pas de solution privée de proximité) en mettant en place une opération du type « Gruissan » avec la signature d'une convention.

Véronique Poutas propose aux membres qui le souhaitent de leur transmettre le compte-rendu de l'étude réalisée par le Bureau d'Etudes.

### **5. Nouveau dossier d'accompagnement : commune de Fontjoncouse**

M. Fongaro précise que le maire de la commune a pris contact avec la CCI car il rencontrait deux problèmes de dépôts sauvages (cf. compte rendu de l'entretien entre la CCI et la mairie de Fontjoncouse le 29 octobre 2012 sur ce sujet, joint au dossier de séance).

N°1 : dépôt principalement d'inertes dans le lit majeur d'un cours d'eau en amont d'un pont à l'entrée du village. Accès au site fermé depuis le 14 novembre (mise en place d'une butte). Les déchets présents dont des déchets amiantés qui seront prochainement évacués.

N°2 : utilisation par des professionnels d'un terrain communal comme exutoire pour des déchets BTP. Sur ce point, la commune a sollicité l'aide de la commission BTP pour l'aider à fermer le site. Le Maire ne souhaitant pas procéder à la mise en conformité du site pour une création d'exutoire.

M. Fongaro et V. Poutas se rendront sur le site prochainement. Un point sera fait à l'occasion de la prochaine commission BTP.

M. Vignaud de l'Ademe demande d'attirer l'attention du Maire à cette occasion sur son pouvoir de police, en matière de lutte contre les dépôts sauvages. L'Ademe ne dispose pas d'aides pour la réhabilitation des décharges après 20 ans d'intervention.

Monsieur Fongaro remercie les participants de leur implication et clôture la séance.

Séance levée à 17H00.